



193

NUMÉRO

Mercredi 16 février 2005

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« VERS UNE MONDIALISATION PLUS JUSTE »

(Saisine gouvernementale)

RAPPORTEUR :

ALAIN DELEU

AU NOM

DE LA SECTION DES RELATIONS

EXTÉRIEURES

PRÉSIDIÉE PAR

JEAN-CLAUDE PASTY

Face à la mondialisation, entre peurs et espoir, notre pays est appelé à l'universel par ses valeurs et par son histoire. Il doit continuer de s'engager pour une mondialisation plus juste.

Par lettre en date du 15 juin 2004, le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social d'un avis sur le Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé « *Une mondialisation juste - Des opportunités pour tous* ».

Constatant que la mondialisation « *représente un énorme potentiel* » qui a « *ouvert la voie à de nombreux avantages* », la Commission mondiale observe toutefois que le monde souffre d'« *inégalités et de déséquilibres inacceptables sur le plan éthique et intenable sur le plan politique* ». Elle formule des recommandations destinées à « *faire de la mondialisation un processus juste qui profite à tous* ».

Partant de la conviction que le développement humain doit être placé au cœur du processus de mondialisation, le Conseil économique et social souligne que la libéralisation des échanges n'est pas une fin en soi. Il appelle à une organisation économique et politique de liberté et de responsabilité, portée par des valeurs partagées dans la solidarité, pour une économie performante et juste.

Assemblée plénière
des 22 et 23 février 2005

■ Publication 01 44 43 60 47

Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ www.ces.fr

Il se prononce sur les orientations de la Commission mondiale à partir de trois grands axes :

- les actions concrètes et immédiates que le gouvernement français et l'Union européenne peuvent entreprendre pour assurer un développement humain durable dans la réalisation des Objectifs du Millénaire ;

- la réforme du système multilatéral afin de donner plus de cohérence, de transparence et d'équité à la gouvernance mondiale ;

- la mobilisation des forces vives et le développement du débat, afin de faire de la mondialisation l'affaire de tous.

I - CONDUIRE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE QUI ASSOCIENT PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Contribuer à une mondialisation plus juste, c'est d'abord, pour la France et l'Europe, valoriser leur propre potentiel, fournissant les moyens d'une croissance forte et solidaire. Le Conseil économique et social partage le point de vue de la Commission mondiale sur la nécessité de politiques macro-économiques coordonnées visant à une croissance mondiale durable et **d'une plus grande synergie entre l'économique, le social et l'environnemental**. Ces principes ont inspiré la stratégie de Lisbonne, qui doit être relancée. Celle-ci repose notamment sur des objectifs d'éducation, de formation, d'emploi et de cohésion sociale qui exigent **de la France** une politique très volontariste, en particulier une meilleure complémentarité entre les modes de formation et un renforcement des moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En matière d'emploi, notre Assemblée insiste fortement pour que **le travail décent**, tel qu'il a été défini par l'OIT, **constitue une priorité**, notamment pour les travailleurs précaires, les jeunes, les seniors et les personnes fragiles, ainsi que la garantie d'une réelle égalité devant le travail et l'accroissement du taux d'emploi.

Notre pays se doit de **poursuivre son action en faveur des pays en développement** pour atteindre l'objectif d'une participation de 0,7 % du PIB à l'aide publique au développement, mais également en oeuvrant pour rallier la communauté internationale au principe de la levée de nouvelles ressources au niveau mondial.

L'Union européenne peut et doit jouer un rôle déterminant. Dans l'esprit du processus de Lisbonne, cela implique de **développer en premier lieu l'espace européen de recherche**. Il est urgent de promouvoir des universités de dimension européenne, de créer un brevet européen et d'harmoniser le droit fiscal, social et financier pour les entreprises innovantes. Cela suppose également, afin d'anticiper et de faciliter l'adaptation des travailleurs aux changements économiques, **de mobiliser des politiques et des ressources**, notamment les fonds structurels, **pour les axer plus résolument sur les objectifs de Lisbonne**.

S'agissant du développement social des nouveaux Etats membres, il est nécessaire de continuer à encourager le dialogue social et de favoriser l'émergence de véritables partenaires sociaux.

L'UE peut contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire en favorisant les initiatives de dialogue entre sociétés civiles, en intégrant systématiquement dans les accords de coopération, d'association ou de libre-échange, des clauses de respect des droits de l'homme et en encourageant, dans le cadre d'un système de préférences généralisées rénové, l'application des normes fondamentales du travail. La politique des migrations doit s'inscrire dans une politique globale de co-développement.

De la même façon, notre Assemblée rejoint la Commission mondiale dans son approche subsidiaire et régionale de la mondialisation, notamment **dans le domaine agricole** pour permettre à chaque pays d'assurer son autosuffisance alimentaire, dans le respect de sa culture et de la valorisation de ses productions.

Dans cet esprit, le Conseil économique et social est partisan d'un **traitement spécial et différencié** pour les pays les plus vulnérables sans pour autant pénaliser les régions ultrapériphériques telles que les DOM-TOM.

II - RÉFORMER LE SYSTÈME MULTILATERAL POUR DONNER PLUS DE COHÉRENCE, DE TRANSPARENCE ET D'ÉQUITÉ À LA GOUVERNANCE MONDIALE

Favorable au multilatéralisme et au renforcement des institutions internationales, le Conseil économique et social observe toutefois que celles-ci sont excessivement polarisées sur les mesures d'ouverture commerciale et les considérations financières au détriment d'une vision globale du développement qui intègre les notions de progrès social.

Par ailleurs, la hiérarchisation de nos priorités et leur mise en cohérence restent insuffisantes ; elles justifient un renforcement de la coordination de nos actions dans les différentes enceintes multilatérales.

Force est de constater enfin que les institutions internationales manquent de transparence dans l'élaboration de leurs politiques et qu'elles n'y associent pas suffisamment la société civile.

Aussi, afin d'assurer une cohérence des positions des Etats, le CES préconise-t-il au niveau français une **coordination interministérielle au sein d'un SGCI aux compétences étendues**, ainsi que la mise en place **au niveau européen de groupes de travail** visant à coordonner les positions des Etats membres.

Il partage également l'objectif de laisser une plus grande marge de manoeuvre aux pays en développement et de **leur faire une place plus importante au sein des organes de décision des institutions de Bretton Woods**, mais aussi dans un **Conseil de sécurité économique et social à créer et dans un G8 élargi** et ouvert à des représentants de chacune des grandes régions du monde.

L'action des organisations internationales doit être mieux coordonnée grâce à un dialogue renforcé entre elles. Il convient de rééquilibrer leur autorité en conférant des moyens accrus à l'OIT et à l'OMS.

Compte tenu de l'enjeu que représente l'environnement, **le Conseil économique et social soutient la création d'une organisation mondiale de l'environnement** qui se substituerait au PNUE et aux différents secrétariats des accords existants.

Il insiste sur le **renforcement de la transparence de la gouvernance mondiale**, aussi bien de la part des institutions internationales que des Etats et des ONG, afin d'associer plus étroitement la société civile aux prises de décisions. Il estime nécessaire de définir une procédure d'accréditation des ONG auprès des organisations internationales et d'évaluation de leurs actions dans le cadre des programmes de développement.

La coopération avec les CES et leur association internationale, l'AICESIS, est essentielle pour la coordination des politiques et, par exemple, pour les programmes stratégiques de réduction de la pauvreté.

III - FAIRE D'UNE MONDIALISATION PLUS JUSTE L'AFFAIRE DE TOUS

Pour le Conseil économique et social, **l'écoute mutuelle, le dialogue et l'implication de tous les acteurs de la société civile sont nécessaires** à la prise en compte de la dimension sociale de la mondialisation. Qu'il s'agisse des entreprises, des élus locaux, du système éducatif ou des médias, chacun peut contribuer à une mondialisation plus juste.

Dans cette optique, notre Assemblée préconise de **soutenir la responsabilité sociale des entreprises** par le respect des normes définies par les institutions internationales et les autorités régionales ou nationales, par la valorisation de la négociation collective et la promotion des expériences d'investissements socialement responsables.

L'amélioration des procédures de suivi des principes directeurs de l'OCDE et de la déclaration de principes tripartite de l'OIT participe du même objectif.

L'initiative individuelle et la diversité des formes d'entreprise doivent être valorisées pour répondre à la variété des situations et des besoins. Ainsi les partenariats « *public – privé* » sont-ils à promouvoir. Le Conseil économique et social souscrit par exemple à la recommandation de la Commission mondiale en faveur des valeurs et des principes coopératifs, tout comme il soutient le secteur de l'économie sociale et les initiatives économiques éthiques (commerce équitable, commerce éthique, micro-crédit).

Au niveau local, les CESR et plus généralement les réseaux d'élus, en informant et en diffusant des expériences de coopération réussies, ont un rôle à jouer dans la définition et le renforcement des liens entre collectivités locales françaises et étrangères.

Le Conseil économique et social propose une dynamique du local au global, dans laquelle le débat est le moteur du changement. Il entend promouvoir le dialogue au plus près des réalités du terrain entre les acteurs les plus divers pour renforcer la confiance et faciliter une nouvelle gouvernance. Il s'engage dans cette démarche, attentif au rôle des CESR, pour en assurer un suivi et en tirer des enseignements pour sa réflexion prospective.

Enfin, il considère qu'un effort de sensibilisation aux enjeux de la mondialisation est indispensable **au travers des médias** et recommande **une priorité vers les jeunes**, dans le cadre de l'enseignement et par l'encouragement aux échanges, notamment avec les pays en développement.

Une mondialisation juste est possible, d'autant plus que les peuples, dans la richesse de leur diversité, prennent de plus en plus conscience de leur solidarité de destin. C'est donc affaire de volonté politique, mais c'est aussi l'affaire de tous.

Assemblée plénière des 22 et 23 février 2005

Alain DELEU

Né le 22 juin 1946 à La Madeleine (Nord)
Marié, cinq enfants

Président honoraire de la Confédération française des travailleurs chrétiens

Fonctions au CES

- Vice-président du Conseil économique et social ;
- Membre du groupe de la CFTC ;
- Vice-président de la section des Problèmes économiques généraux et de la conjoncture ;
- Membre de la section des Relations extérieures ;
- Membre titulaire de la Délégation pour l'Union européenne

Anciennes fonctions

- Enseignant en biologie ;
- Secrétaire général de la CFTC de 1990 à 1993 ;
- Président de la CFTC de 1993 à 2002

Mandats électifs

- 1970-1980 : commissions paritaires de l'enseignement privé aux différents niveaux ;
- 1984-1980 : négociateur confédéral CFTC ;
- 1987-2002 : Président de l'Association pour la gestion des conventions de conversions (AGCC)

Décorations

- Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur

Ouvrages

« *Travail reprends ta place !* », éditions Fayard 1997 ;

« *La conjoncture au premier semestre 2003* », JO – rapports et avis du CES, 2003 ;

« *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2004* », JO – rapports et avis du CES, 2003 ;

« *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2005* », JO – rapports et avis du CES, 2004

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ www.ces.fr